

de SAINT-JUST

Edito



Face au contexte : à St JUST « ON S'ADAPTE »

L'année 2021 aura été une année incertaine. Mais au contraire de la précédente, nous avons des vaccins et la couverture vaccinale dans notre pays frôle les 90%, ce qui nous permet d'être optimistes. Ce virus continue cependant à muter et d'autres variants plus coriaces surgissent, on leur affecte chaque fois une lettre de l'alphabet grec, il y en a 24 au total, c'est dire...

Durant l'année écoulée, grâce à nos efforts collectifs, nous avons heureusement pu mener une vie « presque » normale, après des débuts très prudents, nous nous sommes tous « adaptés » à cette nouvelle vie et des manifestations ont même été organisées dans notre commune. J'en profite ici pour remercier organisateurs et participants pour leur respect des règles sanitaires, aucun incident n'a été signalé...

Au quotidien, la Municipalité a poursuivi ses projets ainsi que ses efforts en vue d'assurer la continuité d'un service public de qualité. J'aurai

l'occasion d'y revenir lors du bilan que je vous ferai parvenir au moyen de la « Lettre du Maire », format que vous connaissez tous bien maintenant car nous avons décidé par prudence, de ne pas organiser cette année encore, de cérémonie des vœux du Maire. En cette période critique, j'ai une pensée pour ceux de nos concitoyens qui souffrent à cause de la maladie ou qui traversent une période difficile. Je les invite à ne pas s'enfermer dans la solitude, nous sommes tous solidaires, c'est ce qui fait notre force.

Au nom de toute l'équipe municipale et du personnel de la commune, je vous souhaite santé, sérénité et bonheur pour cette nouvelle année 2022.

Bonne lecture à tous

François CHAUTARD
Maire de St JUST

Compte tenu de la situation sanitaire, il n'y aura pas de cérémonie des vœux cette année encore. Le bilan annuel des activités de la commune fera l'objet d'un numéro spécial de la « Lettre du Maire » qui vous sera distribué dans le courant du mois de janvier.



Le tri se simplifie,
100% des papiers et
 des emballages
 vont dans le bac jaune.

Après la simplification des consignes de tri, depuis le 1^{er} mai dernier, 100% des emballages et papiers vont dans le bac jaune. Sur les 8 premiers mois de l'année, il a été collecté sur l'ensemble de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez, 200 tonnes de tri sélectif en plus, soit une hausse de 21%. C'est un résultat exceptionnel qui va très au-delà de ce à quoi la Cocom s'attendait et nous devons nous en féliciter.

Pour faire face à cette augmentation, de nouveaux bacs jaunes ont été installés dans les communes où il en manquait même si cela n'a pas été suffisant

comme nous pouvons le constater à St Just car certains jours, plusieurs de nos points de tri « débordent » avant leur ramassage. Les tournées de collecte de tri sont saturées (en volume) et en temps de collecte et il est difficile d'en demander plus actuellement, les coûts induits sont particulièrement élevés.

Ce problème est pris à bras le corps par la Communauté de Communes qui réfléchit à des projets visant à améliorer la situation. ***Peut-être pouvons-nous également apporter notre contribution en veillant à ne pas faire de nos points d'apport un endroit où l'on se débarrasse des encombrants, les déchèteries sont là pour ça et nous constatons encore trop d'incivilités, surtout à certaines périodes estivales de l'année, les jours de grands ménages...***

Rénov'actions 63 : un service gratuit !

Vous souhaitez isoler votre logement, améliorer sa ventilation, changer de système de chauffage pour faire des économies d'énergie ? N'hésitez pas à contacter votre conseiller Rénov'actions63 !

Des conseils d'experts !

À l'heure où le coût des énergies flambe, vous avez l'opportunité de rénover votre logement pour améliorer votre confort tout en réduisant vos factures.

Rénov'actions63 est le service

public de rénovation de l'habitat dans le département du Puy-de-Dôme. Financé par la Région, le Département et les Intercommunalités, il est déployé dans l'ensemble des communes d'Ambert Livradois Forez.

«Un service neutre et gratuit qui s'adresse à tout le monde, quels que soient les revenus.»

Il vous suffit d'appeler au 04 73 42 30 75. Xavier OLAGNIER, conseiller technique, prendra contact à la suite de cette demande. Outre les conseils techniques, il pourra également vous informer sur les aides financières existantes en matière de rénovation.

Vers un projet global de d'éco-rénovation

Un des enjeux du service public est d'amener les propriétaires vers une rénovation performante de leur logement comprenant, selon les cas, des travaux d'isolation, des changements de fenêtres, de systèmes de ventilation ou de chauffage notamment.

Votre conseiller Rénov'actions63 vous propose également un accompagnement « à la carte », en vous guidant sur les meilleurs choix de travaux à réaliser, et est présent à vos côtés tout au long de votre projet de rénovation globale.

Jours, lieux et horaires des permanences (sans rendez-vous) :

- Ambert : tous les jeudis matin au guichet unique du commerce et de l'habitat (3 rue de Goye)
- Arlanc : tous les 4^{ème} mardis matin de chaque mois à la MSAP (51 route nationale)
- Cunlhat : tous les 2^{ème} mardis matin de chaque mois à la MSAP (8 grande rue)
- Olliergues : tous les 1^{er} vendredis matin de chaque mois à la MSAP (13 av. Maréchal Delattre de Tassigny)
- Viverols : tous les 3^{ème} mardi matin de chaque mois à la MSAP (Place de l'Église)



Oublier de déclarer ses travaux est une infraction pénale passible de lourdes sanctions. Les peines peuvent être des amendes ou l'obligation de remise en état, voire la démolition...

Suivant la nature de votre projet, avant de construire, d'aménager ou de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment (ravalement, serre, aménagement des combles, piscine, panneaux solaires...) une déclaration préalable de travaux ou un permis de construire peuvent vous être demandés.

Alors n'hésitez pas à vous renseigner en mairie pour éviter toutes complications...



Des panneaux photovoltaïques pour la Salle des Fêtes

sée que certains week-ends dans l'année et même si le système de chauffage actuel (Citerne de gaz) n'est pas économiquement

ans. A partir de ce moment-là, nous produirions et revendrions notre énergie à notre compte. De plus, nous solliciterons des subventions (Communauté de communes, Parc Livradois Forez, Région ...)

Protection de l'environnement

Ce projet s'inscrit aussi clairement dans notre volonté de protection de l'environnement et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La Municipalité examine avec le concours et l'aide de l'Aduhme, le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes. En effet, le contexte offert par l'exposition plein sud de ce bâtiment, l'orientation idéale du toit, sa surface totale et son inclinaison permettraient l'équipement d'une centrale de 36 kWc, voire plus... **La réalisation de ce projet dépendra de la conception de la toiture (essentiellement la résistance au poids)**

Choisir entre l'autoconsommation ou la revente

La Salle des Fêtes n'est utili-

Sur un plan financier

Un tel projet, que nous réaliserions bien entendu grâce à un emprunt et des aides, nous assure un retour sur investissement en 8



Vente de l'ancienne école du Cros

Lors de notre dernière campagne électorale, nous avons pris l'engagement de ne pas hésiter à nous séparer de notre patrimoine vieillissant et représentant une charge lourde en entretien pour la commune lorsqu'une opportunité de vente se présentait à nous.

Cela a été le cas pour l'ancienne école du Cros, c'est une double satisfaction pour notre commune, d'abord sur un plan financier et ensuite sur le plan de l'esthétique, cet ancien patrimoine sera entretenu et valorisé par son nouvel acquéreur.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

Les propriétaires de terrains des communes de **Baffie, Grandrif, Marsac-en-Livradois, Medeyrolles, Saint Just et Sauvessanges** sont informés qu'une enquête sur le projet de réglementation des boisements aura lieu du mardi 01 février 2022 à 10h au mercredi 2 mars 2022 à 12h.

Le dossier d'enquête sera déposé en Mairie de Marsac et consultable aux heures ci-dessous :

Du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Le samedi de 8h à 11h

Le dossier de l'enquête publique pourra également être consulté sur le site du Conseil Départemental : <http://www.puy-de-dome.fr/territoires/amenagement-foncier/reglementation-des-boisements/rubriques>

Monsieur Daniel BENTZ, commissaire enquêteur sera présent en Mairie de Marsac pour recevoir les observations du public :

mardi 1er et jeudi 10 février 2022 de 10h à 12h00

mardi 22 février 2022 de 14h30 à 16h30

mercredi 02 mars 2022 de 10h à 12h00

Remise en état du Monument aux Morts



Les anciens vous le diront, une telle restauration de notre Monument aux Morts (s'il y en a eu une) remonte aux calendes grecques... Dans le cadre de l'entretien du patrimoine communal, la Municipalité a confié à l'entreprise

Maitrias quelques travaux qui s'imposaient. Les noms de nos soldats morts pour la France ont été regravés sur une nouvelle plaque, changée également et le monument a été passé au karcher. **Quelques conseillers municipaux « méticuleux » se sont ensuite chargés, quant à eux, des « détails ».**

Ce n'était pas du luxe...



Nous ne les oublierons jamais

Il y a un peu plus d'un an, trois gendarmes étaient assassinés et un quatrième gravement blessé sur le territoire de la commune en intervention de protection et de maintien de la sécurité publique, victimes de la folie meurtrière d'un tueur. La commune de St Just s'est associée au deuil des familles et a partagé leur immense chagrin à maintes reprises.

Une plaque commémorative sera fixée sur notre Monument aux Morts prochainement.

L'Adressage avance !

Bientôt, votre adresse comportera un nom de voie et son numéro...

Le cimetière: un des grands chantiers de la Municipalité.



Aujourd'hui, il est grand temps de faire de la place dans notre cimetière. En effet, si du premier coup d'œil, on s'aperçoit que la majorité des tombes sont bien entretenues, il en existe un certain nombre dont l'état est critique, elles sont abandonnées. Parallèlement à cela, chaque année, des concitoyens souhaitent acquérir une concession et les emplacements se font de plus en plus rares.

Alors le Conseil Municipal qui assure la gestion du cimetière, l'entretien ainsi que son aménagement, s'est lancé il y a quelque temps dans

un chantier qui durera plusieurs mois, voire quelques années.

Un plan précis a été refait, reprenant chaque caveau et le nom de ses occupants, mais aussi les concessions vendues, celles qui sont bâties et non occupées et celles qui sont vendues et non encore bâties, enfin les concessions non entretenues, dites à l'abandon qui nécessitent une procédure longue et précise avant de pouvoir être récupérées.



Que prévoit la loi dans ce domaine ?

Le Code général des collectivités territoriales est précis : une concession funéraire abandonnée peut faire l'objet d'une reprise par le Maire de la commune qui doit avant tout constater, selon des critères précis,

l'état d'abandon de la concession :

- La date de l'acte de concession doit être supérieure à 30 ans.
- La dernière inhumation doit remonter à 10 ans.
- L'état d'abandon doit être constaté.

Il doit ensuite avertir les proches ou ayants droit et dresser un procès-verbal après les avoir convoqués. Après une période de 3 ans, si aucun entretien n'a été constaté, un nouveau procès-verbal est dressé et après avis favorable du Conseil Municipal il sera procédé au démantèlement du monument et à l'exhumation du ou des défunts dont les ossements peuvent être soit placés dans l'ossuaire soit incinérés et dispersés dans le jardin du souvenir. Une fois libérée, la concession peut faire l'objet d'un nouveau contrat.

A ce jour, une vingtaine de concessions ont été repérées en état d'abandon, les recherches vont être lancées, les procès-verbaux dressés et affichés à la porte du cimetière. Le sujet sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Cette année pas de huis clos pour le 11 novembre



Avec une représentation de la population un peu plus étoffée que l'an passé (compte tenu du bref répit offert par le covid à ce moment-là), mais sous un crachin qui aurait pu en décourager plus d'un, la commémoration du 103^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 s'est déroulée en présence d'élus locaux et de représentants de la Gendarmerie et des services de pompiers, ainsi que de nombreux d'habitants de la commune toujours sensibles au devoir de mémoire.

Selon le protocole établi (lecture du message du ministre, sonneries exécutées par la Fanfare Marsa-coise, dépôt de gerbe et minute de silence) la cérémonie s'est déroulée devant un Monument aux Morts fraîchement nettoyé et dont les plaques avaient été refaites quelques jours avant.

Un vin d'honneur fut ensuite offert par la Municipalité à la Salle des Fêtes.

Scolaires : Animation de Noël à la bibliothèque



La traditionnelle animation de Noël organisée par les bibliothécaires de Saint-Just pour les scolaires a pu de nouveau avoir lieu jeudi 9 décembre après l'interruption due aux conditions sanitaires.



Nos petits écoliers ont retrouvé Mélanie Calmard, animatrice de l'équipe de la Médiathèque Am- bert Livradois Forez, qui les a régalés de contes de Noël aux douces et poétiques illustrations.

Ils ont aussi découvert ce qu'était un « kamishibai » ou plus précisément une « valise à his- toires » : une valisette en bois s'ouvrant sur les illustrations de l'histoire racontée.. Une jolie ma- nière de s'approprier le conte ..

Le Père Noël à l'école...

Les plus pessimistes pensaient que compte tenu des restrictions sanitaires, le Père Noël ferait l'économie d'un déplacement à l'école de St Just. Que nenni ! c'était bien mal le connaître. En ce jeudi matin glacial et verglacé de veille de vacances, il s'est fait conduire par sa secrétaire et a surpris tout le monde. Bien entendu, il avait sa hotte et bien entendu chacun des enfants a eu droit à son cadeau. Sacré Père Noël va !!



Repas annuel des aînés

Renouant avec la tradi- tion et dans le strict respect des mesures barrière, (Passe sanitaire exi- gé à l'entrée du restaurant), le repas annuel des aînés a pu avoir lieu cette année. Comme il est de coutume, les habitants qui le souhaitaient ont pu se joindre à la manifestation, apportant plus de convivialité à ce temps fort de la commune, il flottait dans l'air, comme un peu de liberté retrouvée... La bonne ambiance y était, quant au menu (foie gras, filet mignon au bleu, sans oublier évidemment la buche au chocolat) il était signé « Ferme Auberge du Pisé », une référence... Pour ceux qui n'ont pas pu se libérer ce jour-là, un délicieux coffret de douceurs de Noël leur était réservé.



Soirée Beaujolais Nouveau

C'est sur une soirée Beaujolais Nouveau que les activités du Comité des Fêtes s'étaient arrêtées en 2019 pour cause de pandémie, c'est sur une même soirée qu'elles ont repris ce samedi 20 novembre. Et comme il y avait ce soir-là un match de rugby avec l'équipe de France, il était, bien entendu, retransmis en direct dans la salle. Excellente ambiance, très bonne organisation et un service au top !, comme d'habitude avec le Comité des Fêtes, Bravo Joël et merci encore.





Numéros d'urgence:

SAMU: 15 POMPIERS: 18 GENDARMERIE: 17



Lundi de 14h à 16h.

Judi et Vendredi de 9h15 à 11h15
(Permanence Elus le Vendredi de 17h à 18h)

Tel: 04 73 95 64 05

Courriel: mairie.stjust@gmail.com

Bibliothèque Municipale:

1er étage du bâtiment de l'école les samedis de
14h30 à 16h.

Déchetteries

(Le dépôt sauvage d'ordures est
passible d'une amende.)

Ambert : Tel : 04 73 82 37 17

Arlanc : Tel : 04 73 95 17 22

Viverols : Tel: 04 73 95 34 58

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

Service d'aides ménagère
Portage repas à domicile
Bus des montagnes
et pour d'autres services...

<http://www.ambertlivradoisforez.fr/> Tel: 04 73 72 71 40

Syndicat des eaux (SIAEP)

Tel: 04 73 95 12 96

Courriel: siaep.chaumont@orange.fr

ASSOCIATIONS

APE (Parents d'élèves) Valérie BOST

Club du 3ème âge. Jeanne FERRY

« St JUST Moto Loisirs ». Christophe BEST

Société de chasse. Anthony MONEYRON

Comité des Fêtes. Joël CAMIER

DATES A RETENIR

Dans le contexte actuel, aucun évènement n'est, pour l'instant au programme, nous vous invitons à consulter régulièrement le site Internet de la Mairie en cas d'évolution « positive »

Endurokid



La Finale Endurokid organisée par « St JUST MOTO LOISIRS » dans le cadre du Championnat de ligue Auvergne Rhône-Alpes a eu lieu samedi 6 novembre dernier à St Just et a suscité un record

d'affluence. Cette fois-ci ce sont les jeunes de 6 à 16 ans qui ont pu s'exercer à cette pratique sportive sur des terres prêtées par un agriculteur bien connu de Vareilles, dans des conditions de sécurité optimales... Beaucoup de travail de préparation, d'énormes efforts demandés à tous les bénévoles et à l'arrivée, une manifestation réussie... Comme dirait Hannibal Smith dans l'Agence Tous risques « *J'adore quand un plan se déroule sans accroc...* » Bravo à St Just Moto Loisirs, Bravo à Christophe et à son équipe !



Travaux de voirie

Les voiries du Mas et de Vareilles ayant été retenues par le Conseil Municipal dans le cadre des travaux inscrits au programme du FIC 2021, la Municipalité a procédé, cette année encore, à d'importants travaux de réfection des routes. Ont été traités : les secteurs allant de l'exploitation agricole de Vareilles à la route de Veillettes, mais aussi le hameau de Vareilles et l'accès allant de la RD256A à la chapelle de Vareilles. A noter que ces travaux ont également pu bénéficier de la DETR (30%)



Actualités Un référent « Covid 19 » pour la commune

La Santé de nos concitoyens est une de nos préoccupations majeure. Dans le cadre du dispositif « Ambassadeurs référents Covid » initié par la Préfecture du Puy de Dôme, le Conseil Municipal a récemment désigné Serge ROIRON, 2ème Adjoint, référent Covid sur la commune. Il a pour mission de délivrer des messages de santé publique, de communiquer sur la stratégie de lutte contre le virus auprès du public ou du personnel de mairie et de s'assurer de la bonne mise en œuvre des protocoles sanitaires. Il est le point de contact des autorités locales.

Le Salon St Just en Art « devrait avoir lieu cette année

Comme nous avons décidé d'être optimistes cette année, le Salon St Just en Art devrait avoir lieu (*toutefois si rien ne s'y oppose par ailleurs*) comme tous les ans au mois de mai, pour le Week-End prolongé de l'Ascension. Cette année, c'est Christian CARBON, Peintre local, qui sera notre Invité d'Honneur. Bien entendu, toutes les recommandations du moment seront strictement respectées, passe-gestes barrières, masque... afin de garantir la sécurité de chacun.

Evolution des services des Impôts des Particuliers

A compter du 1er janvier 2022 la gestion et le recouvrement des impôts des particuliers sont transférés:

Services des impôts et Particuliers de
Thiers

Avenue du Bon Repos 63 300 THIERS
Ouvert du Lundi au Vendredi
de 8h30 à 12h30

Antenne d'Ambert

Place Charles de Gaulle-63600 Ambert
ouvert du Lundi au Vendredi
de 8h30 à 12h00

Tel: 0 809 401 401



PRESIDENTIELLES:

1er tour: dimanche 10 avril 2022

2ème tour: dimanche 24 avril 2022

LEGISLATIVES:

1er tour: dimanche 12 juin 2022

2ème tour: dimanche 19 juin 2022